

# Accessoires pour réservoir souterrain en fibres de verre

## Garantie limitée

Les accessoires sont garantis contre les défauts de fabrication et de matériaux pendant une période d'un (1) an suivant la date de livraison d'origine par Fiber Glass Systems, L.P. (« FGS ») et si utilisés conformément aux spécifications et aux directives d'utilisation publiées de FGS, et installés, utilisés et entretenus conformément aux directives d'installation, aux directives supplémentaires publiées et aux lois et règlements en vigueur.

LES GARANTIES DE FGS SONT VALIDES AU MOMENT DU PAIEMENT TOTAL. À MOINS QUE FGS NE REÇOIVE UN TEL PAIEMENT TOTAL, LA SOCIÉTÉ N'EST AUCUNEMENT OBLIGÉE DE RESPECTER TOUTE GARANTIE NI DE FOURNIR UN QUELCONQUE SERVICE AU CLIENT.

Ce que la Garantie ne couvre pas :

La Garantie ci-dessus ne s'étend pas aux dommages découlant d'actes de la nature, de défaillances provoquées (en tout ou en partie) par une mauvaise utilisation, une installation incorrecte, le stockage non autorisé, l'entretien (ou son manque), la maintenance (ou son manque), une utilisation en excès de la « capacité normale » et allant contre l'utilisation recommandée (peu importe que ce soit de façon intentionnelle ou non) ou toute cause ou tout dommage de tout genre hors du contrôle de FGS.

Le produit installé, ses composants ou toute pièce fabriquée par des tiers ne sont aucunement garantis par FGS. La présente Garantie exclut toutes les pièces de consommation y compris, sans s'y limiter, les rondelles et les joints d'étanchéité. La présente Garantie s'annule lorsque des réparations ou des modifications de tout genre sont apportées par des tiers.

LA RESPONSABILITÉ DE FGS SELON LA PRÉSENTE GARANTIE SE LIMITE (SELON L'UNIQUE DÉCISION DE FGS) À : (I) LA RÉPARATION DE L'ACCESSOIRE DÉFECTUEUX, (II) LE REMBOURSEMENT PAR FGS DU PRIX D'ACHAT D'ORIGINE DUDIT ACCESSOIRE, OU (III) LA LIVRAISON D'UN ACCESSOIRE DE RECHANGE AU MÊME POINT DE LIVRAISON D'ORIGINE. FGS FOURNIRA LES ACCESSOIRES DE RECHANGE.

ILS SERONT SOIT NEUFS, SOIT RECERTIFIÉS. TOUS LES PRODUITS RECERTIFIÉS ONT ÉTÉ TESTÉS. FGS LES GARANTIT « ÉQUIVALENT » À UN PRODUIT NEUF AU NIVEAU FONCTIONNEL. LES SOLUTIONS INDIQUÉES DANS LA GARANTIE CI-HAUT SONT LES SEULES POSSIBLES POUR TOUT CLIENT (PERSONNE OU ENTITÉ) EN CAS DE BRIS DE GARANTIE, OU EN CAS DE BRIS DE TOUT AUTRE ENGAGEMENT, « DEVOIR » OU OBLIGATION PAR FGS. SELON LA PRÉSENTE GARANTIE ET SAUF SI EXPLICITEMENT INDIQUÉ DANS LES PRÉSENTES, FGS N'A AUCUNE RESPONSABILITÉ OU OBLIGATION ENVERS TOUT CLIENT (PERSONNE OU ENTITÉ) EN CAS DE BRIS, NI ENVERS TOUT AUTRE ENGAGEMENT, DEVOIR OU OBLIGATION. IL EST EXPLICITEMENT ACCEPTÉ QUE LA PRÉSENTE GARANTIE ATTEINT SES OBJECTIFS ESSENTIELS. FGS N'A AUCUNE RESPONSABILITÉ CONCERNANT LES FRAIS D'INSTALLATION OU DE RETRAIT, LES CONSÉQUENCES AU NIVEAU DE LA CONTAMINATION ENVIRONNEMENTALE, DES INCENDIES, D'EXPLOSIONS OU AUTRES ATTRIBUÉES SUPPOSÉMENT À UN BRIS DE LA GARANTIE, DES DOMMAGES ACCESSOIRES, INDIRECTS OU PUNITIFS DE TOUTE DESCRIPTION, PEU IMPORTE SI UNE TELLE RÉCLAMATION OU DE TELS DOMMAGES SE BASENT SUR UNE GARANTIE, UN CONTRAT, UNE NÉGLIGENCE, UNE RESPONSABILITÉ STRICTE, UN ACTE DOMMAGEABLE OU AUTRE. LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE FGS SELON LA PRÉSENTE GARANTIE NE DOIT JAMAIS DÉPASSER LE PRIX D'ACHAT D'ORIGINE DE L'ACCESSOIRE LIÉ À UNE TELLE RESPONSABILITÉ. LA GARANTIE CI-DESSUS CONSTITUE L'OBLIGATION EXCLUSIVE DE FGS. CETTE DERNIÈRE N'ÉMET AUCUNE AUTRE GARANTIE OU REPRÉSENTATION, EXPLICITE OU IMPLICITE, CONCERNANT L'ACCESSOIRE OU TOUT SERVICE, CONSEIL OU CONSULTATION, S'IL Y A LIEU, FOURNI PAR FGS OU SES REPRÉSENTANTS AU PROPRIÉTAIRE, QUE CE SOIT À DES FINS DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UNE UTILISATION EN PARTICULIER OU AUTRE.

Date d'entrée en vigueur : 07/01/2023